



Demande d'autorisation spéciale en vue d'utiliser l'espace aérien suisse au moyen d'aéronefs militaires et d'État étrangers

Aéronef

Immatriculation/Indicatif d'appel radio

Type de l'aéronef

Numéro de série

Propriétaire

(Nom, prénom / société / État / armée)

Exploitant

(Nom, prénom / société / État / armée)

Déclaration

Par la présente, le soussigné

- a) CONFIRME qu'un mandat de droit privé, qui prévoit notamment l'exécution des vols devant faire l'objet de l'autorisation, lui a été délivré par l'État étranger;
- b) CONFIRME que l'entreprise dispose de l'expertise nécessaire pour exécuter le mandat;
- c) S'ENGAGE à ce qu'aucun vol opérationnel ne soit assuré sous couvert d'un mandat à caractère technique;
- d) S'ENGAGE à ce que, durant les vols, l'aéronef ne soit pas armé, n'emporte aucune munition et que des dispositions soient prises pour qu'aucun système de reconnaissance militaire ne soit en fonction;
- e) CONFIRME que les pilotes engagés justifient d'une formation propre à leur permettre d'exploiter l'aéronef en toute sécurité;
- f) CONFIRME que le pilote commandant de bord fait partie de l'organisme suisse de maintenance ou de production;
- g) S'ENGAGE à ce que l'aéronef ne soit pas mis en circulation tant que les configurations et procédures requises pour garantir la sécurité en vol ne sont pas établies et tant qu'il n'est pas acquis qu'il puisse être exploité en toute sécurité. Il CONFIRME que l'entreprise dispose de procédures adéquates pour autoriser la mise en circulation de l'aéronef;
- h) S'ENGAGE à ce que les vols aient lieu dans le respect des règles générales de l'air prévues par l'ordonnance du DETEC du 20 mai 2015 concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs (ORA; RS 748.121.11) et conformément aux réglementations figurant dans les publications aéronautiques officielles suisses (AIP, VFR Manual, NOTAM).

Lieu, date

Signature

La demande, à laquelle seront jointes les annexes mentionnées dans la notice «Autorisation spéciale en vue d'utiliser l'espace aérien suisse au moyen d'aéronefs militaires et d'État étrangers», est à adresser à:

**Office fédéral de l'aviation civile
Division Sécurité des infrastructures
Section Normalisation et sanctions
CH-3003 Berne**